



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E99194

VALABLE JUSQU'AU 23/03/2027

ÉDITÉ LE 02/02/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2009

Forme juridique : SAS  
DEPUIS LE 29/06/2023

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY 509 865 788 R.C.S

Siret : 509 865 788 00012

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2116902

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 191240195E MCE 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 191240195E MCE 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : TAMBOSCO

120 RUE DU GENERAL LECLERC  
LE PARC120 RUE DU GENERAL LECLERC, LE PARC  
91470 FORGES-LES-BAINS

Téléphone : 01 64 90 89 17

Fax : 01 64 90 89 17

Portable : 06 09 48 70 46

Site Internet : www.ravalement-fenetre-isolation.fr

E-mail : etstambosco@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

TAMBOSCO THIERRY DIRECTEUR GÉNÉRAL / TAMBOSCO THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5      Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/11/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	06/11/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/10/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1